



Programme Bourses de thèse

Appel à projets 2012

Date de clôture : 06 février 2012

Objectifs

Le Programme « Bourses de thèse » est un des programmes d'appui au renforcement et à la consolidation des potentiels de recherche dans les pays du Sud, mis en œuvre par l'IRD dans sa double fonction d'opérateur de recherche et d'Agence inter-établissements de recherche pour le développement (AIRD). A travers ce programme, l'IRD entend contribuer à la formation initiale des personnels scientifiques des pays du Sud.

Les bourses de thèse IRD sont destinées à soutenir des doctorants des pays du Sud qui réalisent une thèse dans le cadre d'un partenariat entre une équipe de recherche du Nord et une équipe de recherche du Sud leur garantissant un encadrement et un environnement de travail de qualité.

L'objectif ultime du soutien est de préparer de jeunes chercheurs à intégrer, au terme de leur thèse, le système d'enseignement supérieur et de recherche d'un pays du Sud et, par là même, à renforcer les capacités de recherche de ces pays.

Conditions d'éligibilité

Peuvent être candidat(e)s, les étudiants :

- âgé(e)s de moins de 40 ans
- ressortissant(e)s d'un pays en développement des régions intertropicales et méditerranéennes
- titulaires d'un master-recherche ou d'un diplôme équivalent
- régulièrement inscrits en thèse dans une formation doctorale en France ou à l'étranger ou pouvant justifier d'une inscription en thèse sous réserve d'obtention d'un financement
- sollicitant un financement à compter du 1^{er} octobre 2012 et au plus tard le 1^{er} décembre 2012
- présentant un sujet de thèse s'inscrivant dans le cadre d'un partenariat de recherche existant entre une unité à co-tutelle IRD et une ou plusieurs équipes du Sud, ou d'un projet lauréat de l'appel à propositions CPU-IRD
- présentant un programme de travail comportant impérativement une alternance de séjours entre le pays de résidence et un pays tiers (autre pays du Sud, France ou autre pays du Nord) d'une durée au moins égale à 60 jours (2 mois) et, en France, dans la limite de 6 mois par an.

Critères d'évaluation

- Qualité du projet scientifique : intérêt scientifique du sujet, cohérence scientifique de la présentation, potentiel de formation à la recherche
- Qualité du candidat et pertinence de son parcours



- **Qualité du partenariat** : inscription du projet dans le cadre d'un partenariat Nord-Sud existant, réalité de l'encadrement
- **Pertinence globale de la demande** : adéquation aux priorités nationales de recherche, rattachement du projet à un programme de recherche formalisé, cohérence du programme de travail, faisabilité
- **Retombées attendues** : perspectives d'insertion professionnelle au Sud du candidat, potentiel de renforcement des capacités de l'équipe Sud et du partenariat Nord-Sud et/ou Sud-Sud.

Les projets de thèse en co-tutelle ou en co-direction, ainsi que ceux présentés avec un co-financement seront favorisés.

Nature et modalités de l'aide apportée

La durée du financement est de 36 mois maximum, non renouvelable.

Le montant mensuel correspond à une participation aux frais de subsistance, calculée sur la base du salaire d'un chercheur débutant dans le pays d'accueil. Les thèses étant préparées en alternance entre le pays de résidence et un pays tiers (autre pays du Sud, France ou autre pays du Nord), le montant de la mensualité sera fonction du lieu de séjour. Le barème par pays est disponible sur le site internet de l'IRD ou auprès de ses représentations à l'étranger. Afin d'encourager les mobilités Sud-Sud, une majoration forfaitaire est appliquée lors des séjours dans un autre pays du Sud.

L'IRD assure la couverture sociale du (de la) bénéficiaire pendant la durée du soutien accordé.

L'IRD prend en charge les frais de déplacement entre les lieux de séjour prévus, à raison d'un trajet aller et retour par an.

L'équipe d'accueil prend en charge les frais de fonctionnement ainsi que les missions que le (la) bénéficiaire pourrait être amené(e) à effectuer dans le cadre de son travail de thèse.

Le (la) bénéficiaire a obligation de remettre à la DPF un rapport scientifique d'étape, à mi-parcours, accompagné d'un avis circonstancié de son directeur de thèse et, le cas échéant, des conclusions du comité de thèse. En cas d'évaluation négative, le financement pourra être suspendu. Un rapport final devra également être remis au terme du soutien.

Une convention précisant les engagements des différentes parties est signée au moment de l'octroi du financement.

Procédures

Le dossier de candidature (termes de l'appel à projets, fiche récapitulative et formulaire) est disponible sur le site internet de l'Institut.

L'ensemble des documents ci-dessous listés devra impérativement être envoyé en 2 versions, l'une papier (pour l'original), l'autre électronique (sur PDF unique, non verrouillé) :

✓ **Fiche récapitulative**

Elle comprend obligatoirement un résumé du projet de thèse.

✓ **Formulaire**

Sauf indication contraire, tous les champs sont obligatoires. Il vous est demandé de ne pas tenter de modifier le formulaire. Le descriptif des structures de recherche permet d'apprécier l'environnement scientifique du (de la)



candidat(e) ; aussi, chaque équipe d'accueil d'une même structure de recherche doit être décrite. Ainsi, un(e) candidat(e) accueilli(e) dans une structure non IRD au Sénégal et dans une structure IRD implantée en France et au Burkina Faso renseignera 1 « structure de recherche » avec 1 « équipe d'accueil » pour la structure non IRD et 1 « structure de recherche » avec 2 « équipes d'accueil » pour la structure IRD.

✓ **Lettre de motivation du (de la) candidat(e) sur papier libre**

Lorsque la thèse a déjà commencé, la demande motivée devra être appuyée par un état d'avancement.

✓ **Curriculum vitae du (de la) candidat(e) sur papier libre**

✓ **Projet de thèse détaillé et visé par le coordinateur du projet (5 pages minimum, comprenant notamment un état de l'art précis, les objectifs, la méthodologie, les collaborations envisagées, les résultats et retombées attendus, un chronogramme de travail et une bibliographie détaillés)**

Le coordinateur est un des correspondants scientifiques, chercheur d'une unité dont l'IRD est tutelle ou co-tutelle, ou d'une équipe porteuse d'un projet rendu éligible par l'appel à propositions CPU-IRD, et qui se porte garant auprès de la DPF de la qualité de l'encadrement du (de la) candidat.

✓ **Avis motivé sur papier à en-tête du coordinateur du projet, accompagné de son CV**

L'avis motivé présentera l'intérêt du sujet de thèse pour l'unité de recherche porteuse du projet, la manière dont il s'y articule, les modalités de financement du projet et les perspectives d'insertion ultérieure du (de la) doctorant(e) dans une équipe du Sud. Cet avis devra également valider le programme de travail et le calendrier du (des) séjour(s) prévu(s) dans l(es) équipe(s) d'accueil (les dates pour la 1^{re} année sont fermes et ne pourront être modifiées).

✓ **Si le coordinateur du projet n'est pas le directeur de l'unité, lettre d'appui du directeur d'unité IRD (du directeur adjoint IRD dans le cas d'une unité mixte) ou du responsable de l'unité porteuse d'un projet rendu éligible par l'appel à propositions CPU-IRD**

✓ **Avis supplémentaire(s) sur papier à en-tête du (des) directeur(s) de thèse (pour ceux n'étant ni correspondants ni directeurs d'unité)**

L'avis motivé présentera l'intérêt du sujet de thèse pour l'unité de recherche ou l'institution d'appartenance, la manière dont il s'y articule, l'accord sur le calendrier du programme de travail et le détail des séjours prévus (les dates pour la 1^{re} année sont fermes et ne pourront être modifiées).

✓ **Avis motivé sur papier à en-tête des correspondants scientifiques (pour ceux n'étant ni directeur de thèse, ni directeur d'unité) de chacune des autres équipes d'accueil**

La lettre d'accord porte sur le programme de travail et le calendrier du (des) séjour(s) prévu(s) dans l'équipe (les dates pour la 1^{re} année sont fermes et ne pourront être modifiées).

✓ **Copie du diplôme de master ou équivalent ou, à défaut, l'attestation d'obtention**

✓ **Pour les candidat(e)s salarié(e)s, accord de de l'organisme employeur (hors co-financement, notre soutien n'est pas cumulable avec un salaire)**

✓ **Pour les candidats bénéficiant d'un co-financement, document à en-tête du bailleur en précisant les modalités, montants et durée.**

**Tout dossier parvenu incomplet
ou après le 6 février 2012 minuit sera rejeté
(le cachet de la poste faisant foi pour l'original papier)**



Contact et envoi de la version électronique du dossier : bourses-de-these@ird.fr

Téléphone : +33 (0)4 91 99 95 21

Fax : +33 (0)4 91 99 92 16

A l'attention de Mme Sandrine LEROSIER
AIRD
Direction des Programmes de recherche et de la Formation au Sud (DPF)
Institut de recherche pour le développement
Immeuble Le Sextant
44, boulevard de Dunkerque CS 90009
13572 Marseille cedex 2